

Documents requis pour le processus d'équivalence

Nom :

Numéro d'identification du BNED :

Cette page doit être lue attentivement, signée et jointe à votre soumission initiale de documents requis. Vous devez signer TOUS les documents remis au BNED de la même manière que vous avez signé votre pièce d'identité émise par le gouvernement.

Le BNED ne commencera à traiter votre demande que lorsque TOUS les documents requis seront reçus. Soumettre de la documentation incomplète, la soumettre de façon incorrecte, ou ne pas signer et soumettre cette page peuvent retarder le processus ou l'approbation de votre demande.

Les documents sont vérifiés en fonction du format standard d'émission des établissements scolaires selon le pays. Il est important de vérifier les exigences spécifiques pour le pays dans lequel vos études ont été faites. Des informations détaillées concernant le processus de vérification des documents et les exigences spécifiques de documents selon le pays sont accessibles sur le site web du BNED à www.ndeb-bned.ca. Les documents suivants doivent être soumis conformément aux lignes directrices du BNED :

Documents devant être envoyés directement au BNED par l'université

- Formulaire de confirmation d'obtention de diplôme
- Dossier scolaire officiel

Documents devant être envoyés par le demandeur

- Page 1 du formulaire des documents requis, signé et daté
- Copie NOTARIÉE de votre pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement
- Copie NOTARIÉE de votre preuve de changement de nom ou déclaration écrite sous serment (affidavit) ORIGINAL de différence de nom, s'il y a lieu
- Diplôme dentaire final ORIGINAL
- Preuve d'achèvement d'internat ORIGINAL, s'il y a lieu
- Vous devez aussi soumettre une TRADUCTION ORIGINALE des documents qui ne sont pas soumis en français ou en anglais

Le BNED se réserve le droit, en tout temps, de demander de la documentation supplémentaire dans le but de vérifier l'admissibilité à participer au Processus d'équivalence du BNED.

Si vous êtes un participant actif de l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires (ECCSD), vous devriez soumettre votre numéro d'identification du ECCSD pendant la création de votre profil en ligne. Vous n'avez pas à soumettre à nouveau la documentation déjà « acceptée » pour la participation à l'ECCSD.

À l'exception des documents originaux, tous les documents soumis deviennent la propriété du BNED et ne seront pas retournés. Les documents envoyés directement au BNED par les universités et les organismes de réglementation ne seront pas retournés au demandeur ou à une organisation tierce.

Les documents originaux seront retournés par courrier recommandé à l'adresse de votre profil en ligne après l'approbation de votre demande. Le numéro de suivi vous sera envoyé par courriel lorsque les documents seront envoyés.

J'ai lu et je comprends l'information ci-dessus.

Nom légal du demandeur

Signature du demandeur



The National Dental
Examining Board of Canada

Le Bureau national d'examen
dentaire du Canada

80 Elgin Street, 2nd Floor
Ottawa, Ontario, Canada, K1P 6R2

Tel: 613-236-5912
Fax: 613-236-8386

www.ndeb-bned.ca

Documents requis pour le processus d'équivalence

(Sujet à changement)

Définitions

Notariée

- Les documents doivent être authentifiés et notariés par soit un notaire public ou un commissaire à l'assermentation.
- Le notaire doit faire une photocopie du document original. Ne pas photocopier les documents vous-même.
- Les photocopies notariées doivent porter le sceau original et la signature à l'encre du notaire.
- Un sceau ou la déclaration du notaire en anglais ou en français doit être inclus, déclarant que le document est une copie conforme du document original examiné par le notaire public ou commissaire à l'assermentation qui a notarié le document. Les déclarations traduites ne sont pas acceptées.
- Les titres de compétence du notaire doivent figurer sur le sceau original, ainsi que son nom au complet et son titre, en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne sont pas acceptés.
- Aucune autre estampille originale autre que celle du notaire ne devrait être sur la photocopie du document.

Si vous n'êtes pas en mesure de faire notarié les documents par un notaire ou un commissaire à l'assermentation local dont les titres de compétences sont en anglais ou en français, vous pouvez faire notarié les photocopies de vos documents par un agent de consulat ou d'une ambassade canadienne.

Traduction originale

- Les traductions doivent être faites par un traducteur certifié.
- Le traducteur certifié doit agraffer la traduction originale à une photocopie du document original ayant été traduit. Les documents joints par un trombone ou qui ne sont pas agrafés ne seront pas acceptés.
- Le traducteur certifié doit apposer son sceau original, ainsi que ses initiales ou sa signature à l'encre sur chaque page.
- Le sceau original doit comprendre les titres de compétences du traducteur certifié, son nom au complet, son numéro de certification et son titre de traducteur certifié, en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne sont pas acceptés.

Une traduction faite ou authentifiée par le représentant d'une université comme le doyen ou le registraire, ou une photocopie notariée d'une traduction ne sont pas acceptés. Au Canada, les membres associés et les candidats des associations ne sont pas certifiés.

Traducteur certifié

- Une personne qui a été évaluée par les organismes de traduction et qui détient un certificat décerné par une association de traducteurs reconnue par le gouvernement pour faire légalement de la traduction.

Documents devant être envoyés directement au BNED par l'université

Le demandeur est responsable de vérifier que les documents provenant de l'université ont été correctement remplis et envoyés directement au bureau du BNED par un représentant de l'université, dans une enveloppe scellée, portant le seau de l'université, et ce bien avant la date limite d'inscription.

Les formulaires et les dossiers universitaires qui ne proviennent pas directement et clairement des universités ne seront pas acceptés. Les formulaires remplis et les dossiers universitaires émis par un représentant d'un collège affilié ne seront pas acceptés.

Les documents requis devant être envoyés par le demandeur ne peuvent pas être envoyés avec les documents requis devant être envoyés par l'université ni de l'université.

Formulaire de confirmation d'obtention de diplôme

Un représentant répertorié de l'université qui vous a décerné votre diplôme de spécialité dentaire final doit remplir et envoyer le Formulaire de confirmation d'obtention de diplôme directement au bureau du BNED.

1. Vous devez télécharger le Formulaire d'obtention de diplôme à partir de votre profil en ligne.
2. Vous devez remplir l'information requise, dans la section 1 du formulaire seulement.
3. Vous devez envoyer le formulaire à l'université qui vous a décerné votre diplôme dentaire.
4. Le doyen, le registraire, ou le contrôleur des examens de l'université qui vous a décerné votre diplôme dentaire final doit remplir correctement l'information requise dans la section 2, en anglais ou en français, signer le formulaire et y apposer l'estampille ou le seau de l'université.
5. Un représentant officiel de l'université doit envoyer le Formulaire de confirmation d'obtention du diplôme dûment rempli, directement au bureau du BNED.

Vous ne devez pas remplir la section 2 du formulaire. Si la section 2 des formulaires a été remplie par le demandeur, les formulaires ne seront pas acceptés.

Dossier scolaire

Le représentant de l'université qui a émis votre diplôme dentaire final doit envoyer le dossier scolaire officiel, dans la langue originale qu'il a été délivré, directement au bureau du BNED. Les dossiers scolaires doivent inclure l'estampille originale de l'université et la signature du représentant de l'université. Si vous avez fréquenté plus d'un établissement scolaire, chaque université doit envoyer votre dossier scolaire officiel original directement au bureau du BNED. Les dossiers scolaires doivent :

- comprendre un dossier complet de tous les cours suivis et de toutes les notes individuelles obtenues de toutes les écoles ou les facultés dentaires que vous avez fréquentées pendant toutes les années du programme, et
- préciser les dates de fréquentation des programmes.

Des copies certifiées conformes jointes à une traduction ou un dossier scolaire délivré par un collège affilié ne seront pas acceptées.

Les documents sont vérifiés en fonction du format standard d'émission des établissements scolaires selon le pays. Des exemples comprennent :

- relevé de notes
- relevé du dossier
- feuilles d'évaluations ou déclaration des notes
- supplément au diplôme (émis en anglais)
 - Le format standard du dossier scolaire des pays membres du Processus de Bologne est un supplément original de diplôme. Pour une liste de pays membres du Processus de Bologne visitez le <http://www.ehea.info/members.aspx>.

Documents devant être envoyés au BNED par le demandeur

Le demandeur est responsable d'envoyer les documents au bureau du BNED bien avant la date limite d'inscription.

Vous devez aussi soumettre une traduction mot-à-mot exacte des documents qui ne sont pas en français ou anglais à l'origine.

Pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement

Vous devez soumettre une photocopie notariée de votre pièce d'identité courante avec photo émise par le gouvernement en anglais ou en français.

Le BNED accepte seulement :

- passeport
- permis de conduire canadien
- pièce d'identité provinciale canadienne

La pièce d'identité avec photo doit :

- être émise par une autorité fédérale, provinciale, territoriale, municipale ou par un état
- indiquer exactement le même nom que celui qui figure sur votre profil en ligne
- inclure votre signature. Vous devez signer tous les documents du BNED, y compris les formulaires, les examens et les évaluations, de la même manière que vous avez signé votre pièce d'identité.
- ne pas être expirée. Si la pièce d'identité avec photo n'a pas de date d'expiration, elle doit avoir été émise dans les dix dernières années.

Nom légal

Votre nom légal est le nom sous lequel vous êtes inscrit auprès d'une autorité gouvernementale. Ceci est le nom qui figure sur votre pièce d'identité provinciale canadienne ou votre passeport.

Il est entendu que les demandeurs fourniront un nom légal complet et exact lors de la demande et maintiendront, ainsi que mettront à jour ce nom tel que requis.

Si votre nom n'est pas le même sur n'importe quel des documents que vous fournissez au BNED que sur votre pièce d'identification émise par le gouvernement ou votre profil en ligne, vous devez fournir un des documents suivants :

- une copie notariée d'un certificat de mariage pour un changement de nom à la suite d'un mariage,
- une copie notariée d'un document officiel de changement légal de nom, ou
- une déclaration originale, écrite sous serment (affidavit) attestant de la différence de nom pour toute autre raison qu'un changement légal (p. ex. une erreur d'orthographe dans les documents émis par l'université, des pratiques culturelles, des abréviations, etc.)

Diplôme dentaire

Vous devez soumettre votre diplôme dentaire final original décerné/délivré à la date de diplomation et dans la langue originale. Un diplôme dentaire provisoire, un certificat, une lettre d'achèvement, ou une déclaration de diplomation ne sera pas accepté.

La date exacte d'émission doit figurer sur votre diplôme dentaire final (jj/mm/aaaa). Si la date exacte d'émission ne figure pas sur votre diplôme dentaire final, vous devez également soumettre un certificat de diplomation ou une déclaration indiquant la date exacte à laquelle votre diplôme final vous a été décerné. Si vous n'avez pas de certificat qui affiche la date exacte à laquelle votre diplôme a été délivré, une lettre originale officielle confirmant la date doit être envoyée directement par l'université.

Traduction du Dossier scolaire

Si votre dossier scolaire a originalement été délivré dans une langue autre que l'anglais ou le français, vous devez aussi soumettre une traduction exacte et mot-à-mot du document.

Les dossiers universitaires délivrés de façon récente peuvent être de format différent de celui qui vous a été délivré précédemment. Vous pourriez avoir besoin d'obtenir un nouveau dossier scolaire de l'université à des fins de traduction, car la copie jointe à la traduction doit être dans la même version que le dossier scolaire officiel reçu de l'université.

Certificat d'achèvement d'internat

Si votre école ou faculté dentaire requiert l'achèvement d'un internat avant de décerner le diplôme dentaire final, vous devez fournir le certificat d'achèvement d'internat original ou l'équivalent, dans la langue originale d'émission. Les documents soumis doivent inclure la date du début et de la fin de votre internat. Si l'achèvement de l'internat n'est nécessaire que pour obtenir un permis d'exercice, un certificat d'achèvement d'internat n'est pas requis.